

inelys

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

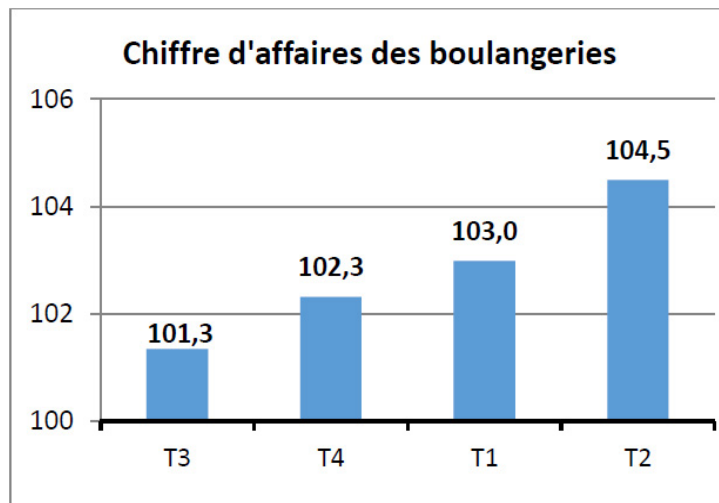
les
stats
DE VOTRE SECTEUR

Boulangerie Pâtisserie
3^{ème} trimestre 2019

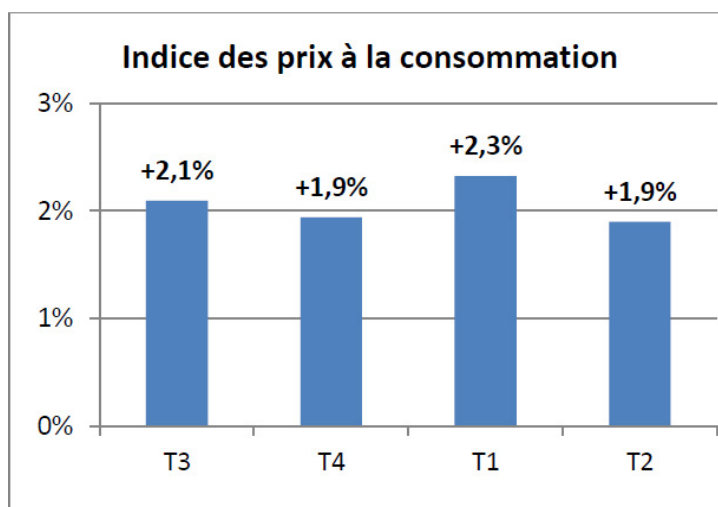
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

**Indice de chiffre d'affaires des
boulangeries (NAF 10.71C) – Base
100 au trimestre t-4.**

Source : Statexpert / Environ 4 400
entreprises selon les trimestres. Lecture du
graphique : l'indice 104,5 de T2 2019 traduit
une hausse du chiffre d'affaires de +4,5% par
rapport au deuxième trimestre 2018.



**Indice des prix du pain
(nomenclature COICOP
01.1.1.3) – Evolution en
glissement annuel.**



Source : INSEE - Les
indices de prix à la
consommation ont
été revus en 2016
Lecture du graphique
: en T2 2019, les prix
du pain ont progressé
de +1,9% par rapport
au deuxième trimestre
2018.

L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires

Accélération de la hausse du chiffre d'affaires des boulangeries en ce début d'année 2019.

► Le chiffre d'affaires des professionnels de la boulangerie a progressé de +4,5% au cours du deuxième trimestre 2019, par rapport au deuxième trimestre 2018.

► In fine, sur les douze derniers mois, la dynamique de croissance est très soutenue pour la profession, avec une hausse moyenne du chiffre d'affaires des boulangers de +2,8%.

► La bonne santé des professionnels du secteur s'explique à la fois par un effet prix (notamment du fait de la multiplication des pains spéciaux) et par un effet volume, avec notamment le développement des « coins déjeuner » dans les boulangeries.

Les prix à la consommation

Le pain

Une hausse des prix du pain qui reste soutenue depuis le printemps 2018.

► L'indice des prix à la consommation du pain a progressé de +1,9% au cours du deuxième trimestre 2019, par rapport à la même période de l'année 2018.

► Avec une hausse de près de +2% sur les 12 derniers mois, l'augmentation de l'indice des prix du pain est nettement supérieure à celle de l'indice général des prix sur la période.

Les autres produits de boulangerie

Des prix des « autres produits de boulangerie » également toujours en hausse.

► L'indice des prix à la consommation des « autres produits de boulangerie » a lui aussi progressé de manière soutenue au cours du deuxième trimestre 2019 : +2% par rapport à la même période de 2018.

► Sur les 12 derniers mois, la hausse des prix de ce type de produits est toutefois plus mesurée que celle du pain, à +1,2%.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

► Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

► La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

► Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.

► Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Juridique

Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie. Les dispositions de l'accord du 6 mars 2019 (relatif à la désignation de l'opérateur de compétences des entreprises de proximité) sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales) du 19 mars 1976.

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS). Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise. Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

Fiscale

Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

▶ Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.

▶ Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

L'ACTU DU SECTEUR

La vie de la profession

Le groupe français Kayser continue de s'étendre aux Etats-Unis. Le groupe compte désormais 16 implantations à New York et envisage d'en ouvrir d'autres, notamment en Californie. Eric Kayser entend continuer ainsi à profiter du label français, qui, en matière de boulangerie, est toujours vu comme un gage de qualité. L'enseigne, qui a systématisé aux Etats-Unis le concept qu'il a commencé à proposer en France (avec une salle pour manger sur place), travaille également sur un nouveau concept de café boulangerie.

Le gaspillage alimentaire dans l'artisanat des métiers de bouche.

▶ En 2013, dans le cadre du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la France s'est engagée à réduire de moitié ce gaspillage à l'horizon 2025. L'Europe avance même ce délai à 2023.

▶ Dans cette optique, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine a réalisé, avec l'ADEME et la Région, un guide pratique de 32 pages sur la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les artisans des métiers de bouche afin de les aider à :

- ▶ Identifier les origines et évaluer le gisement de leurs pertes alimentaires (biodéchets).
- ▶ Mettre en place des actions pour faire des économies en réduisant leurs pertes alimentaires et en valorisant leurs biodéchets.

Publications, étude, salons...

Pâtisserie française : le secteur se porte bien, selon une étude de BPI France.

▶ Les foyers français dépensent en moyenne 350 € par an en pâtisseries, que ce soit chez des artisans ou dans la grande distribution. Et le secteur, qui génère plus d'1 Md€ de chiffre d'affaires chaque année, ne cesse de grandir.

▶ D'après un sondage OpinionWay réalisé pour le Salon de la Pâtisserie, 6 Français sur 10 consomment des produits pâtisseries au moins une fois par mois et 4 sur 10 disent même craquer au moins une fois par semaine.

▶ Pour 60% des Français, acheter une pâtisserie est avant tout l'occasion de célébrer un évènement. La même proportion considère que c'est surtout une bonne façon de se faire plaisir et/ou de faire plaisir à leurs proches.

▶ Côté lieu de vente, pâtisseries et boulangeries-pâtisseries ont le plus la cote ; c'est là que près de deux tiers des consommateurs se rendent pour faire leurs achats, contre 20% pour les grandes surfaces.